

## PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- Une copie de l'assurance de l'établissement
- Un plan détaillé sur carte de l'installation future de la terrasse
- Une photo du futur mobilier installé

se référer à la charte des devantures et enseignes commerciales sur [www.ales.fr](http://www.ales.fr) ou à la charte d'aménagement du tour des Halles de l'Abbaye pour les commerces de cette place.

## AVERTISSEMENT

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables.
- Elles cessent de plein droit en cas de vente du fond de commerce.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- Elles font obligations à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y afférent.
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.
- La superficie de la terrasse doit être proportionnelle à celle de l'établissement.
- Pendant la période d'instruction du dossier, le demandeur ne pourra en aucune manière occuper le domaine public.

**Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.**

Toute extension exceptionnelle ou modification doit faire l'objet d'une demande écrite préalable au près du service Occupation du Domaine Public qui devra être validée avant d'être effective.

Fait à ..... le .....

Le propriétaire du fonds de commerce

Prénom , Nom .....

Signature

CETTE DEMANDE EST A ADRESSER A:

Mairie d'Alès -Service Occupation du Domaine Public - Hôtel de police municipale -  
5 place de l'Hôtel de Ville -30100 Alès - 04 66 56 11 23 – [odp@ville-ales.fr](mailto:odp@ville-ales.fr)



## Mairie d'Alès

Service Occupation du Domaine Public-  
[odp@ville-ales.fr](mailto:odp@ville-ales.fr) - 04 66 56 11 23

## DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE TERRASSE et/ou ETALAGE

CREATION  RENOUVELLEMENT  CHANGEMENT DE GERANT

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

### NOM DE L'ETABLISSEMENT

ADRESSE PRECISE .....

N° TELEPHONE .....

N°PORTABLE .....

MAIL .....

N° SIRET .....

### PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE

NOM ET PRENOM .....

ADRESSE .....

N° TELEPHONE .....

MAIL .....

### GERANT OU EXPLOITANT

NOM ET PRENOM .....

ADRESSE .....

PERSONNELLE .....

N°PORTABLE .....

N° TELEPHONE .....

MAIL .....

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

## DEMANDE DE TERRASSE et/ou ETALAGE .

Je sous-signé(e).....agissant en qualité  
de.....sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public une  
terrasse de.....m<sup>2</sup>

répartie de la sorte:

Terrasse simple par an :  
Soit : ..... de long et .....de large = .....m<sup>2</sup>

Terrasse construite par an :  
Soit : ..... de long et .....de large = .....m<sup>2</sup>

Terrasse construire avec bâche par an  
Soit : ..... de long et .....de large = .....m<sup>2</sup>

Véranda construite par an :  
Soit : ..... de long et .....de large = .....m<sup>2</sup>

Etalage par an :  
Soit : ..... de long et .....de large = .....m<sup>2</sup>

L'ensemble des mesures seront effectuées par le personnel du service Occupation du  
Domaine Public / Régie des Foires et Marchés et du stationnement et seront  
consignées sur une fiche « relevé de surface de terrasse.

### Mobilier de terrasse :

-Nombre de tables	<input type="text"/>	-Nombre de chaises	<input type="text"/>
-Nombre de parasols	<input type="text"/>	-Couleur	<input type="text"/>
-Chauffage	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Type <input type="text"/>
-Jardinières	Nombres <input type="text"/>	Matériaux utilisés	<input type="text"/>
-Eclairages	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Type <input type="text"/>

### Mobilier d'étalage :

Description : -----

Quantité : -----

### Les sanctions

Lorsqu'une installation est faite en infractions à la réglementation et à l'autorisation individuelle délivrée par le Maire, le contrevenant s'expose aux sanctions suivantes: (liste des infractions majoritaires, non exhaustive)

#### Pénales

- ◆Contravention de la 1ère classe, pour les installations non conformes à l'autorisation délivrée (article R.610-5 du Code Pénal).
- ◆Contravention de la 2ème classe, au titre R.632-1 du Code Pénal, pour dépôt de matériaux sur un lieu public sans autorisation.
- ◆Contravention de la 3ème classe, au titre du Règlement Sanitaire Départemental article 99-2, pour abandon, dépôt ou jet de papier, détritus ou emballages vides sur la voie publique.
- ◆Contravention de la 4ème classe, au titre R.644-2 du Code Pénal, pour dépôt de matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté de passage.
- ◆Contravention de la 5ème classe, au titre de l'article R.116-2 du Code de la Voirie Routière, pour occupation sans autorisation sur domaine public routier ou ses dépendances.

#### Administratives

En cas de non-respect des prescriptions éditées dans une autorisation administratives individuelles (arrêté municipal), la ville d'Alès pourra sanctionner le permissionnaire par un retrait définitif ou une suspension temporaire de son autorisation d'occupation du domaine public. Le non-respect de l'autorisation accordée (des mesures réglementant l'heure de fermeture, l'intensité du bruit, de l'emprise au sol, ...) est susceptible d'impliquer la responsabilité civile ou Pénale du permissionnaire



Charte Graphique à consulter et à respecter pour toutes implantations, en centre ville, où autour des Halles de l'Abbaye (voir QR code)